

HOTEL BAILLY 2 GOLFS
Société anonyme au capital de 56.499 euros
Siège social : 17, place des Etats-Unis, 75016 Paris
941 422 099 RCS Paris

SUPPLEMENT EN DATE DU 20 MAI 2026

AU PROSPECTUS APPROUVE EN DATE DU 30 MARS 2026 SOUS LE N° 26-066

mis à la disposition du public à l'occasion

de l'émission d'actions de préférence dites « ADP2026 » (les « **ADP2026** ») par voie d'offre au public, à souscrire en espèces, dans le cadre d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total brut de 17.684.588,18 euros, par émission de 21.523 ADP2026 au prix unitaire de 821,66 euros (l' « **Offre** »)



Le supplément au prospectus a été approuvé le 20 mai 2026 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129. L'approbation n'implique pas la vérification de l'exactitude de ces informations par l'AMF.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du supplément. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 26-149

Un droit de rétractation est octroyé aux seuls investisseurs de la Tranche n°2 de l'Offre ayant souscrit entre le 18 mai 2026 et le 20 mai 2026 qui avaient déjà accepté d'acheter les valeurs mobilières ou d'y souscrire avant la publication du supplément et pour autant que les valeurs mobilières ne leur avaient pas encore été livrées au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté ; les investisseurs de la Tranche n°2 de l'Offre ayant souscrit entre le 18 mai 2026 et le 20 mai 2026 peuvent exercer leur droit de rétractation jusqu'au 23 mai 2026 auprès de TYLIA par e-mail avec accusé de réception à l'adresse suivante : partenaires@tyliainvest.com.

Le prospectus est constitué (i) du prospectus qui a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 30 mars 2026 sous le numéro n°26-066 (le « **Prospectus** ») et (ii) du présent supplément (le « **Supplément** »).

Des exemplaires du Prospectus et du Supplément sont disponibles sans frais au siège social de la Société situé 17, place des Etats-Unis, 75016 Paris, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la société Pulsim (<https://pulsim.fr/hb2g/>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

PREAMBULE AU SUPPLEMENT	3
1. PERSONNES RESPONSABLES DU SUPPLEMENT	4
1.1 <i>Personne assumant la responsabilité du présent Supplément</i>	4
1.2 <i>Attestation de la personne responsable du Supplément</i>	4
2. CONTENU DU PROSPECTUS	5

PREAMBULE AU SUPPLEMENT

Le Supplément constitue le premier supplément au Prospectus, au sens de l'article 23 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »), et doit être lu conjointement avec le Prospectus.

Le Supplément a pour objet d'informer les Investisseurs (i) de la réalisation de l'Augmentation de Capital ADP2025 et (ii) du montant total des souscriptions recueillies à l'issue de la période de souscription de la Tranche n°1 et de la réalisation de l'augmentation de capital correspondante.

A l'exception de ce qui est mentionné dans le présent Supplément, il n'y a pas eu de fait nouveau significatif, ni d'erreur ou d'inexactitude substantielle s'agissant de l'information contenue dans le Prospectus depuis sa publication.

Les termes commençant par une majuscule, utilisés dans le présent Supplément et qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Les autres informations contenues dans le Prospectus demeurent inchangées. Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus, les déclarations du Supplément prévaudront.

1. PERSONNES RESPONSABLES DU SUPPLEMENT

1.1 Personne assumant la responsabilité du présent Supplément

Javier Alvarez Roman, Président Directeur Général de la Société.

1.2 Attestation de la personne responsable du Supplément

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris,
le 19 mai 2026

Javier Alvarez Roman
Président Directeur Général de la Société

2. MISE A JOUR DU PROSPECTUS

Les Investisseurs sont informés que l'Augmentation de Capital ADP2025, tel que ce terme est défini dans le Prospectus, a été réalisée en date du 4 mai 2026 par émission de 9.946 ADP2025, représentant une souscription d'un montant total de 8.173.523,34 euros, prime d'émission comprise, portant le capital de la Société de 45.138 euros à 55.084 euros.

Les sections 2.2 « *Informations financières clés concernant l'émetteur* » du résumé du Prospectus, 5.3 « *Evolution de la Société* », 12.1.1 « *Fondateurs* », 18.1.1 « *Informations financières historiques pour les trois (3) derniers exercices* », 19.1.1 « *Montant du capital social* », 19.1.7 « *Evolution du capital* » du document d'enregistrement du Prospectus et 9.2 « *Répartition du capital et des droits de vote* » de la note d'opération du Prospectus sont ajustées en conséquence.

Il est rappelé que par communiqué de presse en date du 29 avril 2026 mis en ligne sur le site de la Société, la Société a annoncé la décision prise par le Conseil d'administration de la Société de proroger jusqu'au 15 mai 2026 la période de souscription de la Tranche n°1 de l'Offre.

La période de souscription de la Tranche n°1 de l'Offre était initialement ouverte jusqu'au 30 avril 2026. Cette prorogation a eu pour conséquence le report pour autant de jours de la date d'ouverture de la période de souscription de la Tranche n°2.

La période de souscription de la Tranche n°2 est ouverte depuis le 18 mai 2026 et se clôturera le 31 juillet 2026.

Les Investisseurs sont informés que le Conseil d'administration de la Société s'est réuni en date du 15 mai 2026 afin de constater (i) le montant total des souscriptions recueillies à l'issue de la période de souscription de la Tranche n°1 correspondant à 1.415 ADP2026, représentant une souscription de la Tranche n°1 à hauteur de 93,03 % du montant total brut visé de l'augmentation de capital de 1.249.744,86 euros, et (ii) la réalisation de l'augmentation de capital correspondante d'un montant brut de 1.162.648,90 euros (prime d'émission comprise) (soit un montant net de 1.023.131,03 euros), portant le capital de la Société de 55.084 euros à 56.499 euros.

Le calendrier indicatif de l'Offre est désormais le suivant :

Assemblée générale de la Société décidant de l'Offre	27 mars 2026
Approbation du Prospectus par l'AMF	30 mars 2026
Tranche n°1	
Décision du Conseil d'administration ouvrant la Tranche n°1	30 mars 2026
Ouverture de la période de souscription de la Tranche n°1	31 mars 2026
Clôture de la période de souscription de la Tranche n°1	15 mai 2026
Décision du Conseil d'administration fixant définitivement le montant de la Tranche n°1 et le nombre d'ADP2026 de la Tranche n°1 : <ul style="list-style-type: none"> - En cas de souscription inférieure à 75%, constatation par le Conseil d'administration de la caducité de la Tranche n°1 - En cas de sursouscription, décision d'augmentation du montant de la Tranche n°1, jusqu'à 15% de son montant en vertu de la Clause d'extension - En cas de souscription inférieure au montant cible mais supérieure à 75% du montant cible, décision du Conseil d'administration d'ajuster le montant cible de la Tranche n°2 pour tenir compte du montant cible non levé au titre de la Tranche n°1 	
Règlement livraison des ADP2026 de la Tranche n°1	
Tranche n°2	
Décision du Conseil d'administration ouvrant la Tranche n°2	15 mai 2026
Ouverture de la période de souscription de la Tranche n°2	18 mai 2026
Clôture de la période de souscription de la Tranche n°2	31 juillet 2026

Décision du Conseil d'administration fixant définitivement le montant de la Tranche n°2 et le nombre d'ADP2026 de la Tranche n°2 :	
<ul style="list-style-type: none"> - En cas de souscription inférieure à 75%, constatation par le Conseil d'administration de la caducité de la Tranche n°2 - En cas de sursouscription, décision d'augmentation du montant de la Tranche n°2, jusqu'à 15% de son montant en vertu de la Clause d'extension - En cas de souscription inférieure au montant cible mais supérieure à 75% du montant cible, décision du Conseil d'administration d'ajuster le montant cible de la Tranche n°3 pour tenir compte du montant cible non levé au titre de la Tranche n°2 	
Règlement livraison des ADP2026 de la Tranche n°2	
Tranche n°3	
Décision du Conseil d'administration ouvrant la Tranche n°3	31 juillet 2026
Ouverture de la période de souscription de la Tranche n°3	1 ^{er} août 2026
Clôture de la période de souscription de la Tranche n°3	
Décision du Conseil d'administration fixant définitivement le montant de la Tranche n°3 et le nombre d'ADP2026 de la Tranche n°3 :	
<ul style="list-style-type: none"> - En cas de souscription inférieure à 75%, constatation par le Conseil d'administration de la caducité de la Tranche n°3 - En cas de sursouscription, décision d'augmentation du montant de la Tranche n°3, jusqu'à 15% de son montant en vertu de la Clause d'extension - En cas de souscription inférieure au montant cible mais supérieure à 75% du montant cible, décision du Conseil d'administration d'ajuster le montant cible de la Tranche n°4 pour tenir compte du montant cible non levé au titre de la Tranche n°3 	31 octobre 2026
Règlement livraison des ADP2026 de la Tranche n°3	
Tranche n°4	
Décision d'ouverture de la Tranche n°4	1 ^{er} novembre 2026
Ouverture de la période de souscription de la Tranche n°4	1 ^{er} novembre 2026
Clôture de la période de souscription de la Tranche n°4	
Décision du Conseil d'administration fixant définitivement le montant de la Tranche n°4 et le nombre d'ADP2026 de la Tranche n°4 :	
<ul style="list-style-type: none"> - En cas de souscription inférieure à 75%, constatation par le Conseil d'administration de la caducité de la Tranche n°4 	25 mars 2027
Règlement livraison des ADP2026 de la Tranche n°4	

La page de couverture et les sections 4.1 « *Conditions et calendrier indicatif de l'Offre* » du résumé du Prospectus et 4.7 « *Date prévue d'émission des valeurs mobilières* », 5.1.1. « *Conditions de l'Offre* » et 5.1.3 « *Durée de l'Offre et procédure de souscription* » de la note d'opération du Prospectus sont ajustées en conséquence.

Lors de la réunion en date du 15 mai 2026, le Conseil d'administration a également décidé de ne pas ajuster le montant cible de la Tranche n°2 de l'Offre et de procéder à l'ouverture de la période de souscription de la Tranche n°2 le 18 mai 2026.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société après l'Offre (en cas de souscription des Tranches suivantes à 100%) sera la suivante à titre indicatif, sans tenir compte de l'ajustement du montant de chaque Tranche qui pourra être décidé par le Conseil d'administration :

Après l'Offre (souscription à 100% de chaque Tranche)						
Actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence de catégorie « ADP2025 »	Nombre d'actions de préférence de catégorie « ADP2026 »	Nombre de droits de vote	% de détention	% de droits de vote
Après la Tranche n°1						
Financière B2G	45 138	0	0	45 138	79,89%	79,89%
Investisseurs ADP2025	0	9 946	0	9 946/0 ⁽²⁾	17,60%	17,60%/0% ⁽¹⁾
Investisseurs ADP2026	0	0	1 415	1 415/0 ⁽³⁾	2,50%	2,50%/0% ⁽²⁾
Total à l'issue de la Tranche n°1	45 138	9 946	1 415	56 499	100,00%	100,00%
Après la Tranche n°2						
Financière B2G	45 138	0	0	45 138	70,76%	70,76%
Investisseurs ADP2025	0	9 946	0	9 946/0 ⁽²⁾	15,59%	15,59%/0% ⁽¹⁾
Investisseurs ADP2026	0	0	8 708	8 708/0 ⁽³⁾	13,65%	13,65%/0% ⁽²⁾
Total à l'issue de la Tranche n°2	45 138	9 946	8 708	63 792	100,00%	100,00%
Après la Tranche n°3						
Financière B2G	45 138	0	0	45 138	65,71%	65,71%
Investisseurs ADP2025	0	9 946	0	9 946/0 ⁽²⁾	14,48%	14,48%/0% ⁽¹⁾
Investisseurs ADP2026	0	0	13 607	13 607/0 ⁽³⁾	19,81%	19,81%/0% ⁽²⁾
Total à l'issue de la Tranche n°3	45 138	9 946	13 607	68 691	100,00%	100,00%
Après la Tranche n°4						
Financière B2G	45 138	0	0	45 138	59,00%	59,00%
Investisseurs ADP2025	0	9 946	0	9 946/0 ⁽²⁾	13,00%	13,00%/0% ⁽¹⁾
Investisseurs ADP2026	0	0	21 417	21 417/0 ⁽³⁾	28,00%	28,00%/0% ⁽²⁾
Total à l'issue de la Tranche n°4	45 138	9 946	21 417	76 501	100,00%	100,00%

(1) Les ADP2025 sont privées de droits de vote aux assemblées générales ordinaires sur les résolutions relatives à la composition du conseil d'administration (uniquement) et sur l'ensemble des résolutions des assemblées générales extraordinaires.

(2) Les ADP2026 sont privées de droits de vote aux assemblées générales ordinaires sur les résolutions relatives à la composition du conseil d'administration (uniquement) et sur l'ensemble des résolutions des assemblées générales extraordinaires.

Les sections 4.1 « Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre » du résumé du Prospectus et 9.2 « Répartition du capital et des droits de vote » de la note d'opération du Prospectus sont ajustées en conséquence.

À la date d'approbation du Prospectus, les dépenses de fonctionnement de la Société sur douze mois étaient estimées à 190 k€ environ. Ces dépenses sont considérées comme fermes et irrévocables puisqu'elles seront dues quand bien même l'Offre ne serait pas réalisée (ou ne serait pas souscrite à 100%).

La Société atteste qu'aucune autre dépense de fonctionnement n'a été constatée depuis la date d'approbation du Prospectus, lesquelles demeurent estimées à 190k€ environ.

À la suite du règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de la réalisation de la Tranche n°1 de l'Offre, représentant un montant brut de 1.162.648,90 euros, soit plus de 93 % du montant total brut visé de l'augmentation de capital de 1.249.744,86 euros, et à la suite du règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre des ADP2025, représentant un montant total de 8.173.523,34 euros, la Société affectera les sommes perçues conformément au planning prévisionnel.

La Société atteste, de son point de vue, que ses ressources financières lui permettront de couvrir ses besoins nets de financement pour les douze mois suivant la date d'approbation du Prospectus.

Les sections 4.2 « *Déclaration sur le fonds de roulement* » du résumé du Prospectus et 3.1 « *Déclaration sur le fonds de roulement net* » de la note d'opération du Prospectus sont ajustées en conséquence.